

FICHE D'INSCRIPTION

Document à compléter et à retourner daté et signé

Merci de compléter une fiche par personne

Bénéficiaire

Nom: Prénom:

Date de naissance: Téléphone:

Adresse:
.....

Inscription à partir du :

Personne à contacter (Nom & Tél) :

Repas

Cocher les jours choisis pour la livraison des repas

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Jours fériés (livré la veille)

Samedi (livré le jeudi)

Dimanche (livré le vendredi)

Régime diabétique possible sur présentation d'un certificat médical
(à préciser sur la fiche d'inscription)

Personne chez qui déposer le repas en cas d'absence temporaire (Proximité)

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone fixe: Portable:

OU disposition particulière :
.....

Date et signature :

Règlement Intérieur

Portage des Repas à Domicile

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lanton propose un service de portage de repas à domicile associé au prestataire SOGERES, qui assure la confection et la livraison des repas au domicile des bénéficiaires.

Cette prestation vise à favoriser le maintien des bénéficiaires dans leur cadre de vie habituel et propose des menus sains et équilibrés. Les repas peuvent être livrés pour tous les jours de la semaine, week end et jours fériés.

1. Condition d'admission

Ce service est accessible à toutes personnes retraitées, handicapées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie, domiciliées sur la commune de Lanton.

L'inscription se fait directement auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lanton :
05.56.03.86.25

Toutes les personnes utilisatrices de ce service doivent fournir :

- La fiche d'inscription complétée
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du dernier avis d'imposition
- L'autorisation de laisser le livreur porter le(s) repas au réfrigérateur

2. Composition des repas

Les repas, un choix de deux menus est proposé, seront chaque jour composé de :

- Un hors-d'œuvre OU potage
- Un plat protidique principal
- Un légume ou féculent d'accompagnement
- Un fromage ou laitage
- Un dessert
- Le pain

Sur avis médical, un menu de régime pour diabétique peut être proposé (à préciser dans la fiche d'inscription)

2.1 Durée de conservation des aliments :

Une date limite de conservation est mentionnée sur chaque barquette. Il vous est demandé de bien vouloir la respecter. Au-delà de cette date, il en va de votre responsabilité. Toutefois, au moment de la livraison, le livreur est autorisé à jeter les barquettes dont la date limite de conservation sera expirée.

2.2 Règles à respecter :

Les repas seront livrés en liaison froide. **Dès la livraison, les repas doivent être mis au réfrigérateur** par vos soins ou le livreur. Ce dernier peut être amené à jeter d'anciens menus si les dates le nécessitent. Les aliments devront être chauffés au micro-onde, au four traditionnel ou à la casserole. Pour vous aider dans cette démarche, un document est à votre disposition.

Nous vous rappelons qu'en aucun cas vous ne devez réchauffer des aliments déjà réchauffés.

3. Fonctionnement du service

Du lundi au vendredi, votre livreur, vous apporte chez vous votre repas à réchauffer.

Livraison des repas :

Déjeuner du lundi au vendredi	Déjeuner d'un jour férié	Déjeuner les WE
Livré entre 8h et 12h30	Livraison la veille au matin	Livraison le jeudi pour le repas du samedi
		Livraison le vendredi pour le repas du dimanche

3.1 Commande

La composition des menus vous sera communiquée par le livreur. Vous aurez une petite semaine pour lui communiquer votre choix de menu. Une fois le retour de ces informations par le livreur au CCAS, celui-ci effectuera la commande.

En cas de non retour de votre choix, celui-ci sera effectué par le CCAS directement.

3.2 Annulation

En cas d'annulation ou de modification de votre commande vous devez **prévenir 8 jours à l'avance, le CCAS de Lanton au numéro suivant 05.56.03.86.25**

Le CCAS est joignable aux horaires d'ouverture : Le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Toute annulation doit être effectuée avant 10h00.

En cas de non-annulation de la commande avant la livraison, le repas sera considéré comme entièrement dû.

Les repas non pris pour des raisons médicales et sur justificatif médical (hospitalisation), ne vous seront pas facturés.

4. Facturation

Une facture mensuelle est établie par la régie de la mairie de Lanton et adressée directement au bénéficiaire. Le règlement s'effectue directement auprès du régisseur par chèque (ordre régisseur restauration et ALSH), espèces, paiement en ligne ou prélèvement.

4.1 Tarification

Le prix des repas est en fonction des ressources des bénéficiaires. Il est revu annuellement. A défaut du justificatif de non-imposition, le tarif maximum est appliqué.

Revenu Brut global avant abattement (derniers avis d'imposition)		Tarifs appliqué aux bénéficiaires
COUPLE	1 Personne	
0 € à 1800 €	0€ à 1250 €	5.20€
1801€ à 2400 €	1251 € à 1800 €	6.50€
Plus de 2400€	Plus de 1800 €	7.54€

5. Evaluation - réclamations

Une grille de satisfaction, fournie par le prestataire, permettra de recueillir les appréciations des bénéficiaires concernant la qualité des mets. Il sera demandé oralement régulièrement aux bénéficiaires leur avis sur la qualité de la prestation.

En cas de litige concernant la qualité de la prestation, les bénéficiaires doivent en informer le C.C.A.S. de Lanton.

ATTESTATIONS

Je (nous) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

J'(nous)accepte que le livreur porte directement dans mon réfrigérateur mon (mes) repas.

Nom : Prénom :.....

Nom : Prénom :.....

Fait en deux exemplaires

Date :

Signature(s) :

Règlement Intérieur

Portage des Repas à Domicile

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lanton propose un service de portage de repas à domicile associé au prestataire SOGERES, qui assure la confection et la livraison des repas au domicile des bénéficiaires.

Cette prestation vise à favoriser le maintien des bénéficiaires dans leur cadre de vie habituel et propose des menus sains et équilibrés. Les repas peuvent être livrés pour tous les jours de la semaine, week end et jours fériés.

1. Condition d'admission

Ce service est accessible à toutes personnes retraitées, handicapées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie, domiciliées sur la commune de Lanton.

L'inscription se fait directement auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lanton :
05.56.03.86.25

Toutes les personnes utilisatrices de ce service doivent fournir :

- La fiche d'inscription complétée
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du dernier avis d'imposition
- L'autorisation de laisser le livreur porter le(s) repas au réfrigérateur

2. Composition des repas

Les repas, un choix de deux menus est proposé, seront chaque jour composé de :

- Un hors-d'œuvre OU potage
- Un plat protidique principal
- Un légume ou féculent d'accompagnement
- Un fromage ou laitage
- Un dessert
- Le pain

Sur avis médical, un menu de régime pour diabétique peut être proposé (à préciser dans la fiche d'inscription)

2.1 Durée de conservation des aliments :

Une date limite de conservation est mentionnée sur chaque barquette. Il vous est demandé de bien vouloir la respecter. Au-delà de cette date, il en va de votre responsabilité. Toutefois, au moment de la livraison, le livreur est autorisé à jeter les barquettes dont la date limite de conservation sera expirée.

2.2 Règles à respecter :

Les repas seront livrés en liaison froide. **Dès la livraison, les repas doivent être mis au réfrigérateur** par vos soins ou le livreur. Ce dernier peut être amené à jeter d'anciens menus si les dates le nécessitent. Les aliments devront être chauffés au micro-onde, au four traditionnel ou à la casserole. Pour vous aider dans cette démarche, un document est à votre disposition.

Nous vous rappelons qu'en aucun cas vous ne devez réchauffer des aliments déjà réchauffés.

3. Fonctionnement du service

Du lundi au vendredi, votre livreur, vous apporte chez vous votre repas à réchauffer.

Livraison des repas :

Déjeuner du lundi au vendredi	Déjeuner d'un jour férié	Déjeuner les WE
Livré entre 8h et 12h30	Livraison la veille au matin	Livraison le jeudi pour le repas du samedi
		Livraison le vendredi pour le repas du dimanche

3.1 Commande

La composition des menus vous sera communiquée par le livreur.

Vous disposerez alors d'une vingtaine de jours pour vous permettre de commander les repas vous convenant. Néanmoins, nous vous demanderons, une semaine avant le début de la livraison, de nous confirmer votre commande.

3.2 Annulation

En cas d'annulation ou de modification de votre commande vous devez **prévenir 8 jours à l'avance, le CCAS de Lanton au numéro suivant 05.56.03.86.25**

Le CCAS est joignable aux horaires d'ouverture : Le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h. Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Toute annulation doit être effectuée avant 10h00.

En cas de non-annulation de la commande avant la livraison, le repas sera considéré comme entièrement dû.

Les repas non pris pour des raisons médicales et sur justificatif médical (hospitalisation), ne vous seront pas facturés.

4. Facturation

Une facture mensuelle est établie par la régie de la mairie de Lanton et adressée directement au bénéficiaire. Le règlement s'effectue directement auprès du régisseur par chèque (ordre régisseur restauration et ALSH), espèces, paiement en ligne ou prélèvement.

4.1 Tarification

Le prix des repas est en fonction des ressources des bénéficiaires. Il est revu annuellement. A défaut du justificatif de non-imposition, le tarif maximum est appliqué.

Revenu Brut global avant abattement (derniers avis d'imposition)		Tarifs appliqué aux bénéficiaires
COUPLE	1 Personne	
0 € à 1800 €	0€ à 1250 €	5.20€
1801€ à 2400 €	1251 € à 1800 €	6.50€
Plus de 2400€	Plus de 1800 €	7.54€

5. Evaluation - réclamations

Une grille de satisfaction, fournie par le prestataire, permettra de recueillir les appréciations des bénéficiaires concernant la qualité des mets. Il sera demandé oralement régulièrement aux bénéficiaires leur avis sur la qualité de la prestation.

En cas de litige concernant la qualité de la prestation, les bénéficiaires doivent en informer le C.C.A.S. de Lanton.

ATTESTATIONS

Je (nous) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

J'(nous)accepte que le livreur porte directement dans mon réfrigérateur mon (mes) repas.

Nom : Prénom :.....

Nom : Prénom :.....

Fait en deux exemplaires

Date :

Signature(s) :